



7.12.21

COMMERCE DE DÉTAIL NON ALIMENTAIRE : COMMENT PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

WEBINAIRE



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun

MONIQUE ZINET

Chargée de communication



SÉBASTIEN LE MÉTAYER

Ingénieur conseil



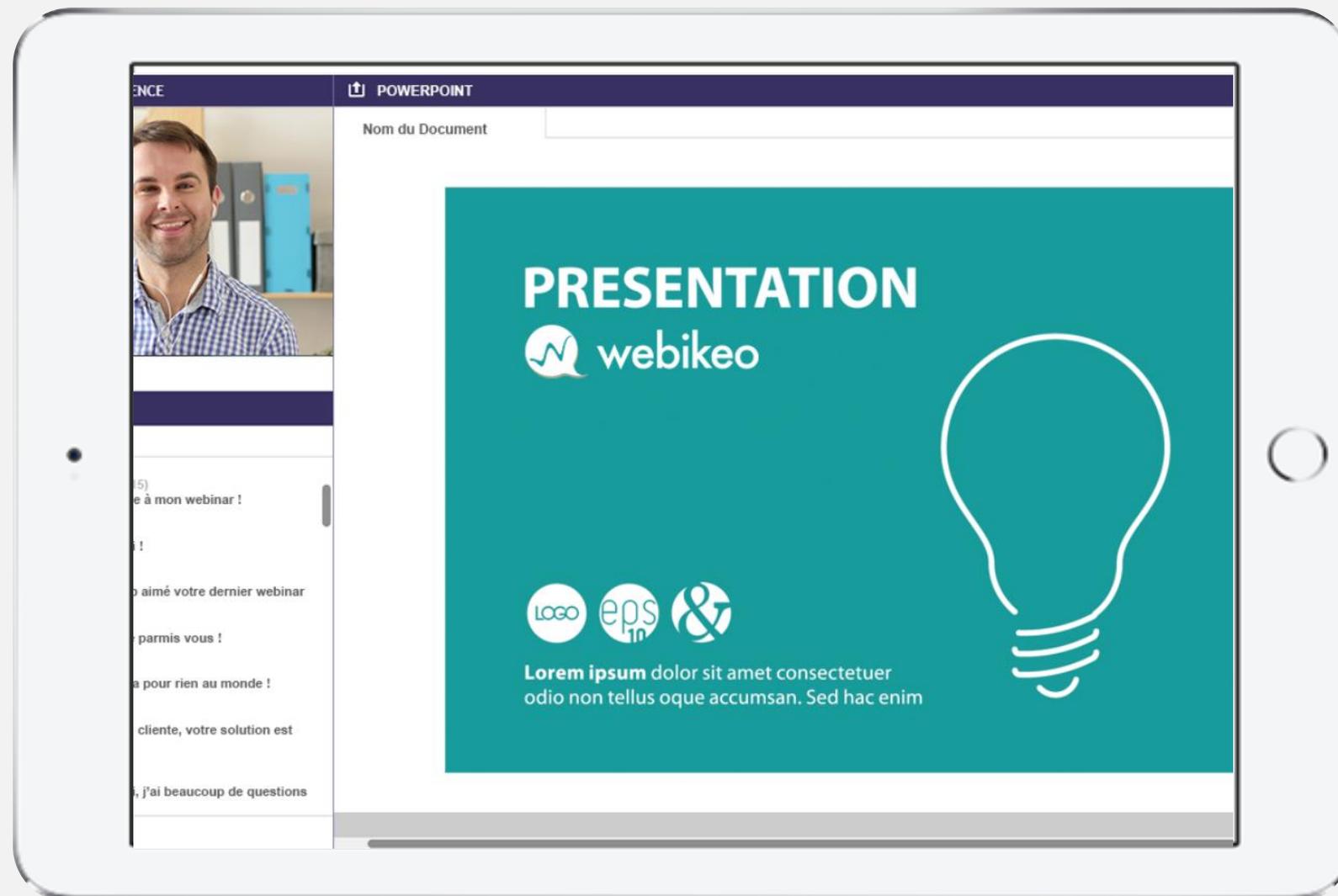
CE QUE NOUS ALLONS VOIR AUJOURD'HUI

Commerce de détail non alimentaire et santé au travail

Prévenir les risques professionnels

Les solutions pour les petites entreprises

COMMENT UTILISER WEBIKEO ?



QUI SOMMES-NOUS ?



Un réseau organisé autour de trois missions complémentaires

LA RÉPARATION



INDEMNISER ET ACCOMPAGNER

toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail



LA TARIFICATION



FIXER LES TAUX

de cotisations AT/MP des entreprises



LA PRÉVENTION



PRÉVENIR

les risques professionnels

NOTRE RÔLE

« Sensibiliser et accompagner les employeurs pour une santé durable au travail »

Nos offres de service en matière de prévention :

- Accompagnement sur des risques particuliers
- Formation
- Document technique



50 000 visites d'entreprises et de chantiers par an. Les entreprises visitées correspondent à **28% des sinistres** et **33% des dépenses de la branche**



Plus de 1,2 M de personnes formées à la prévention des risques par an par des organismes habilités par la branche

01

COMMERCE DE DÉTAIL NON ALIMENTAIRE ET SANTÉ AU TRAVAIL

C'EST QUOI LE COMMERCE DE DÉTAIL NON ALIMENTAIRE ?

LE BRICOLAGE, LES JARDINERIES,
L'ÉQUIPEMENT DU FOYER, LES
FLEURISTES, LA PARFUMERIE,
L'HABILLEMENT, LA CHAUSSURE, LES
BIJOUTIERS, LES LIBRAIRIES, LA
PRESSE, LES OPTICIENS, LES
MAROQUINIERS, LES QUINCAILLERS,
LES JEUX ET JOUETS, LES CYCLES, LA
PHARMACIE, LES MEUBLES



IMPORTANT

Toute absence pénalise le commerce et la santé au travail : pour chaque accident ou maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et l'équilibre des commerces qui sont touchés

**Connaissez-vous les principaux risques liés aux métiers du commerce non alimentaire ?
Si oui : lesquels ?**





Quels sont les principaux risques ?

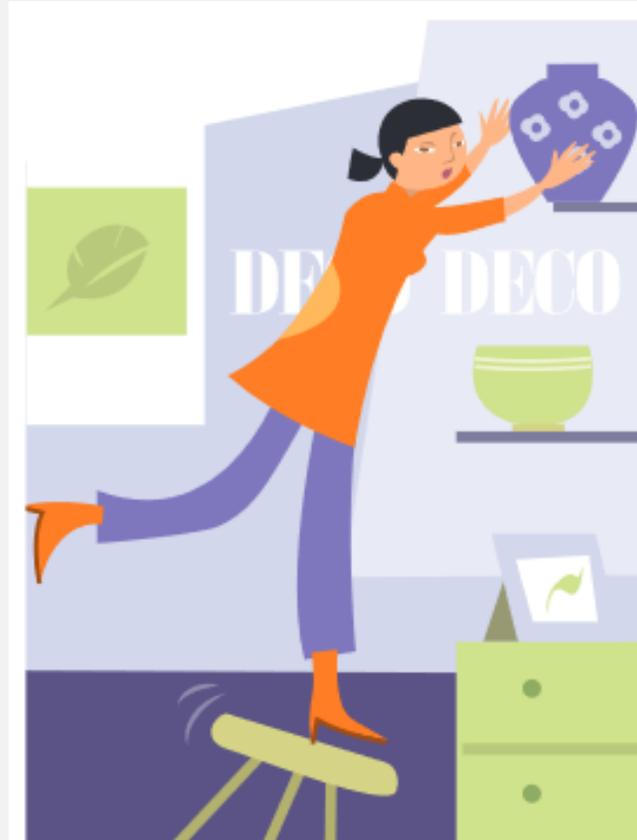
DOULEURS AU DOS



54%

des accidents
sont liés aux
manutentions
manuelles

CHUTES



16%

des accidents
sont dus aux chutes

COUPURES



STRESS, AGRESSION



**Savez-vous si des accidents du travail ou des maladies professionnelles sont survenus dans votre commerce ?
Si oui : lesquels ?**





Pour quelles conséquences ?

1 000 000

journées
perdues par an

68

jours

**d'arrêt en moyenne pour
un accident du travail**



332

jours

**d'arrêt en moyenne pour
une maladie professionnelle**



02

COMMENT PRÉVENIR CES RISQUES ?

DEUX ÉTAPES POUR PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

1

IDENTIFIER
ET ÉVALUER



2

AGIR





1

Identifier et évaluer



ÉVALUER GRÂCE AU DOCUMENT UNIQUE

LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

- présente les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés de votre entreprise ;
- comprend un inventaire des risques identifiés ;
- représente un premier pas dans votre démarche de prévention des risques.



A VOIR

Le Document Unique est une obligation légale de l'employeur



2 Agir pour prévenir les risques professionnels





Choisir des matériels et des équipements adaptés pour soulager les manutentions manuelles



Aménager les espaces de travail, de circulation et les équipements pour limiter le risque de chutes



Prévenir les risques de tensions et d'incidents

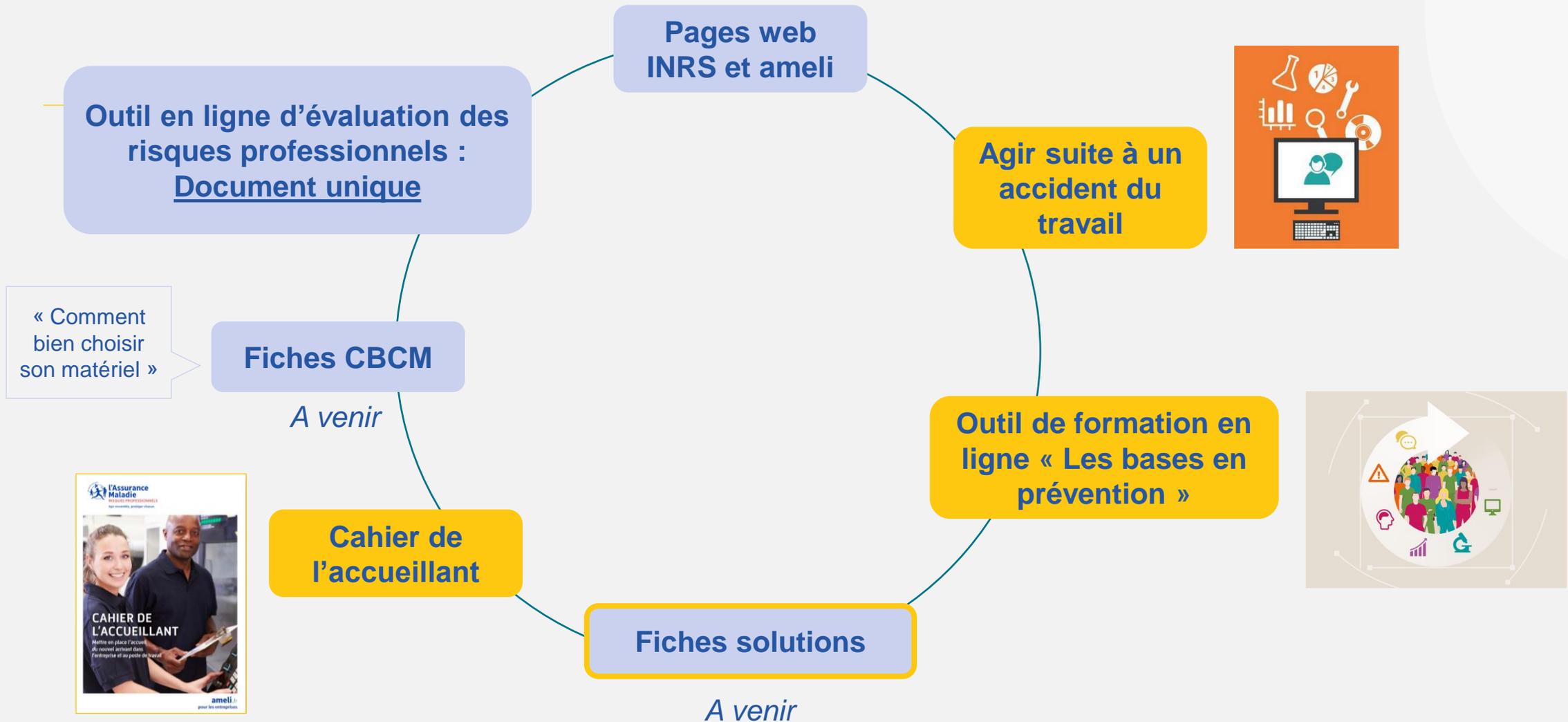


Prévenir les risques de coupures

03

QUELLES SOLUTIONS POUR PRÉVENIR LES RISQUES D'AT/MP ?

UNE OFFRE OPÉRATIONNELLE ADAPTÉE AUX TPE





L'outil « Document Unique d'Evaluation des Risques » (DUER)

ÉVALUER VOS RISQUES

L'ASSURANCE MALADIE – RISQUES PROFESSIONNELS ET L'INRS METTENT À VOTRE DISPOSITION UN OUTIL GRATUIT D'ÉVALUATION DES RISQUES :

- Accessible en ligne
- Session test
- Aucune utilisation des données personnelles



IMPORTANT

Rendez-vous sur le site [ameli/entreprise/santé au travail](https://www.ameli.fr/entreprise/sante-au-travail) ou [INRS](https://www.inrs.fr) dans la rubrique de votre métier pour accéder à l'outil

OIRA : ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS EN LIGNE

TPE-PME : des outils en ligne pour évaluer les risques professionnels

Document unique et actions de prévention



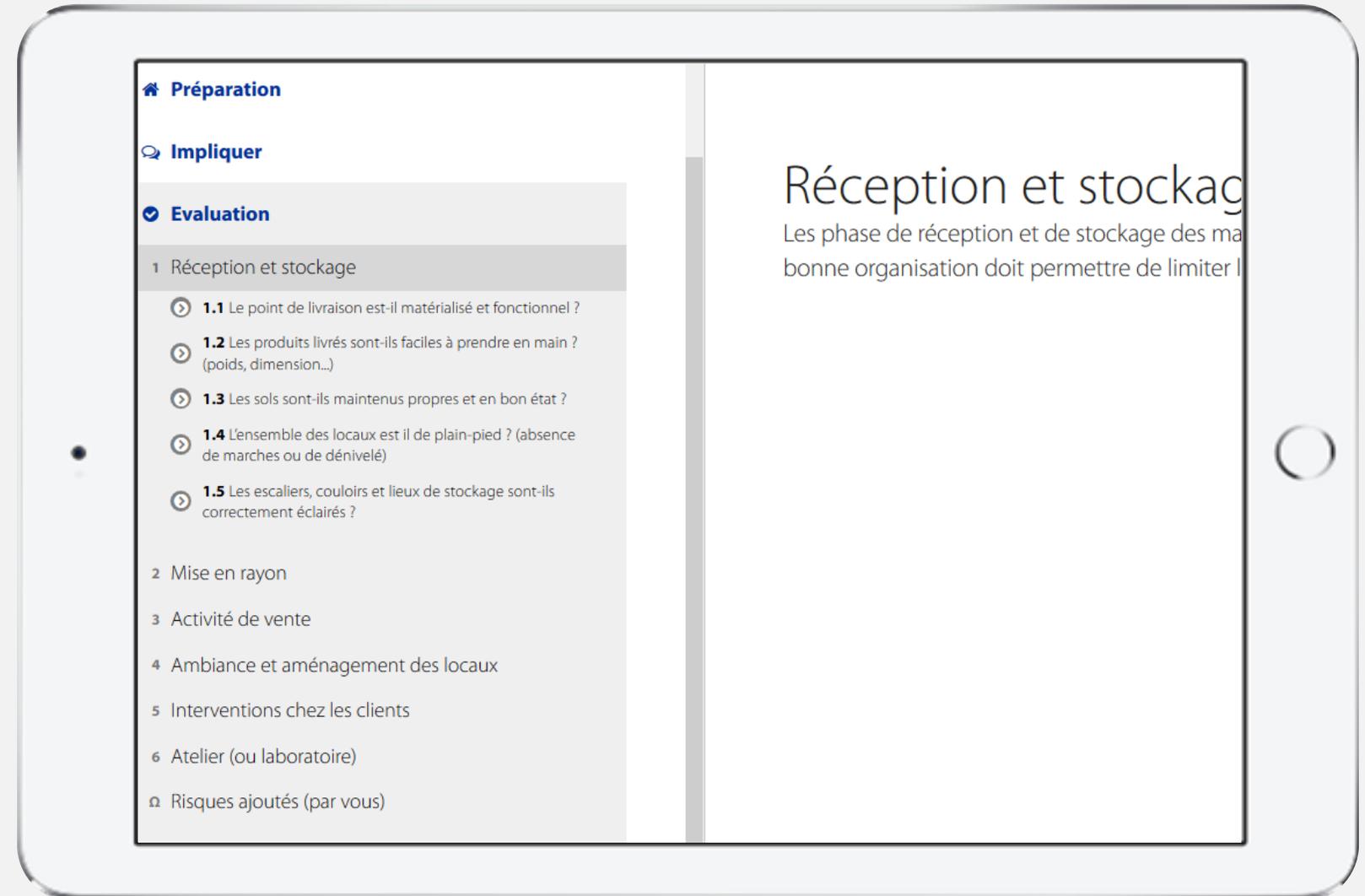
Afin d'aider les petites entreprises à faire leur évaluation des risques, réaliser leur document unique et construire leur plan d'action de prévention...

- Le logiciel permet d'éditer 4 types de rapports téléchargeables et imprimables :
- un rapport texte (format .rtf) qui récapitule les situations de risque et les mesures de prévention associées,
 - un plan d'action (fichier Excel) qui reclassifie par ordre de priorité toutes les mesures de prévention programmées,
 - une vue d'ensemble des risques (.pdf) qui liste tous les risques identifiés, visant à contrôler si les risques et mesures sont gérés correctement.
 - une vue d'ensemble des mesures (.pdf) qui liste les mesures à mettre en œuvre, en vue du suivi du plan d'action dans les 3 prochains mois.



L'outil « Plan d'action Covid-19 » vous permettra d'identifier des mesures opérationnelles pour protéger vos salariés

EXEMPLE DE DOCUMENT UNIQUE





**Et encore plus d'outils
pour vous accompagner
dans la prévention des
risques**

ANALYSER UN ACCIDENT DU TRAVAIL



UN NOUVEL
OUTIL POUR AGIR
SUITE À UN
ACCIDENT DU
TRAVAIL



IMPORTANT

Rendez-vous sur les sites [ameli/entreprise/santé au travail](#) ou [INRS](#) dans la rubrique de votre métier pour accéder à l'outil

UN OUTIL POUR AGIR SUITE À UN ACCIDENT DU TRAVAIL

Agir suite à un accident du travail

Destiné aux entreprises de moins de 50 salariés, cet outil propose une aide pour mettre en place des actions correctives suite à un accident du travail, afin qu'il ne se reproduise pas.

Chaque accident est particulier et un outil comme celui-ci ne peut traiter l'ensemble des accidents possibles. Vous avez donc la possibilité d'ajouter dans l'outil des causes spécifiques et d'associer à ces causes des mesures de prévention adaptées à votre situation.



IMPORTANT

Rendez-vous sur les sites [ameli/entreprise/santé](https://www.ameli.fr/entreprise/santé) au travail ou [INRS](https://www.inrs.fr) dans la rubrique de votre métier pour accéder à l'outil



METTRE EN PLACE LES SOLUTIONS INCONTURNABLES EN PRÉVENTION

DES FICHES
SOLUTIONS
POUR
PASSER À
L'ACTION DÈS
MAINTENANT

COMMERCE DE DÉTAIL NON ALIMENTAIRES
SOLUTIONS DE PRÉVENTION INCONTURNABLES

l'Assurance
Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

INRS
Institut National de Recherche et de Sécurité



SOLUTION N° 2 SÉCURISEZ LES ACCÈS EN HAUTEUR
Les accès aux rayonnages en hauteur se font avec des plateformes sécurisées.

POURQUOI UTILISER DES PLATEFORMES SÉCURISÉES ?
Dans le commerce non alimentaire, les chutes de hauteur représentent la deuxième cause d'accidents du travail. Elles peuvent notamment intervenir lors des opérations de mise en rayon ou dans les réserves lorsque des moyens d'accès adaptés ne sont pas disponibles. L'utilisation de plateformes sécurisées permet d'éviter ces chutes.

COMMENT CHOISIR UNE PLATEFORME SÉCURISÉE ?

- Choisissez une plateforme sécurisée EMER (équipements de mise en rayon) conforme au fascicule de documentation de l'AFNOR FD E 85-301. Cet équipement, disposant de garde-corps, offre un accès en hauteur sans risque ni effort, y compris dans un espace réduit.
- Choisissez des équipements légers et pliables qui peuvent être facilement rangés à proximité immédiate des lieux d'utilisation.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Limitez les hauteurs de rayonnage pour privilégier le travail de plain-pied.
- Ne stockez pas en hauteur des objets lourds ou encombrants (voir la fiche solution n° 4 *Organisez le rangement de vos produits*, ED 6267).

Découvrez d'autres bonnes pratiques de prévention sur www.inrs.fr/commerce-non-alimentaire

ED 6265 - Illustration: Jean André Debedda - Conception graphique: Michel Mallie - © INRS 2016



IMPORTANT

Rendez-vous sur les sites ameli/entreprise/santé au travail ou INRS dans la rubrique de votre métier pour accéder à ces fiches

BIEN CHOISIR SON MATÉRIEL

DES FICHES "CBCM"
POUR
VOUS AIDER À
CHOISIR VOTRE
MATÉRIEL



IMPORTANT

Rendez-vous sur le site [ameli/entreprise/santé au travail](https://www.ameli.fr/entreprise/sant%C3%A9-au-travail) dans la rubrique de votre métier pour accéder à ces fiches

*Comment Bien Choisir Son Matériel

INTÉGRER LES NOUVEAUX ARRIVANTS DANS L'ENTREPRISE

LE CAHIER DE
L'ACCUEILLANT
POUR
INTÉGRER LE
NOUVEAU À SON
POSTE DE
TRAVAIL



IMPORTANT

Disponible gratuitement sur le site Ameli :
[Cahier de l'accueillant](#)

SE FORMER AUX BASES DE LA PRÉVENTION GRÂCE A LA E-FORMATION

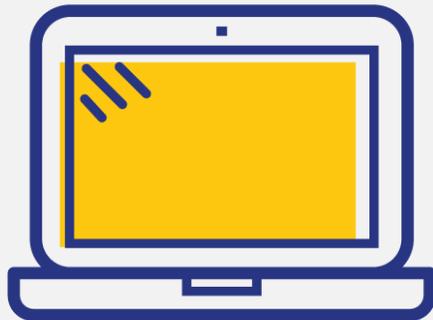
E-FORMATION
POUR
ACQUÉRIR LES
CONNAISSANCES
DE BASE EN SANTÉ
ET SÉCURITÉ AU
TRAVAIL



IMPORTANT

Disponible gratuitement
sur le site de formation
de l'INRS :
eformation-inrs.fr

RETROUVEZ NOUS



www.ameli.fr/entreprise/sante-travail

www.inrs.fr

QUESTION RÉPONSE

Posez vos questions via le tchat !





MERCI !



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

Agir ensemble, protéger chacun